



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Direction des Territoires

Unité Territoriale : Unité Territoriale d'Alès

Service Territorial : Territoire Vallée des gardons

Numéro de l'acte : ARRÊTÉ N° AL-2025-16-ACNC

Arrêté temporaire de circulation Portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation

Sur la D357 du PR0+175 (44.2442361816, 3.9842128318) au PR0+5 (44.2433398922, 3.9832873656)
Sur le territoire des communes de **BRANOUX-LES-TAILLADES** et **SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE**, Hors agglomération
Date : du lundi 23 juin 2025 au vendredi 04 juillet 2025

La Présidente du Conseil départemental du Gard

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté de la Présidente du Département du Gard en vigueur portant délégation de signature,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'avis favorable de la DIRMED en date du 03-06-2025,

Vu la demande en date du 23/05/2025 de la société ENEDIS NÎMES demeurant 1 RUE DE VERDUN, , 30900 NIMES représentée par M. RIBA Jérôme, en vue de réaliser Déviation avec route barrée pour travaux encorbellement sur pont + tranchée ENEDIS sur la D357 du PR 0+175 au PR 0+5 sur le territoire des communes de **BRANOUX-LES-TAILLADES** et **SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Arrête

Article 1 : Réglementation

La circulation générale sera temporairement réglementée sur la/les la D357 du PR 0+175 au PR 0+5 sous réserves et conditions particulières ci-dessous.

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD 357.

Itinéraire de déviation

Pendant tout le déroulement des travaux, une déviation sera mise en place, les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire défini en annexe, selon le plan de déviation joint au présent arrêté.

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter du lundi 23 juin 2025 à 7H00 jusqu'au vendredi 04 juillet 2025 à 17H00 .

Durant les périodes d'inactivité du chantier (Le soir, le week-end et les jours fériés ou hors chantier éventuels,), les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par PROXIMARK.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

Téléphone : 06 08 21 21 79

Article 4 : Information des usagers

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site <https://www.inforoute30.fr/> et sera listé dans le tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra être fourni par le responsable du chantier à toute demande des forces de l'ordre.

Article 6 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 : Application de l'arrêté

M. le Directeur Général des Services du Département,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à la société ENEDIS NÎMES.

Fait à Alès, le 03/06/2025
Pour la Présidente et par délégation,
Le Chef du Service Territorial Piémont,



Christel AIGOIN

Diffusions :

SDIS du Gard,

Transports LIO,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,

Direction des territoires, PER ALES,

Transports LIO,

M. RIBA Jérôme, ENEDIS NÎMES,

M. CLEMENT David, ETE VALETTE,

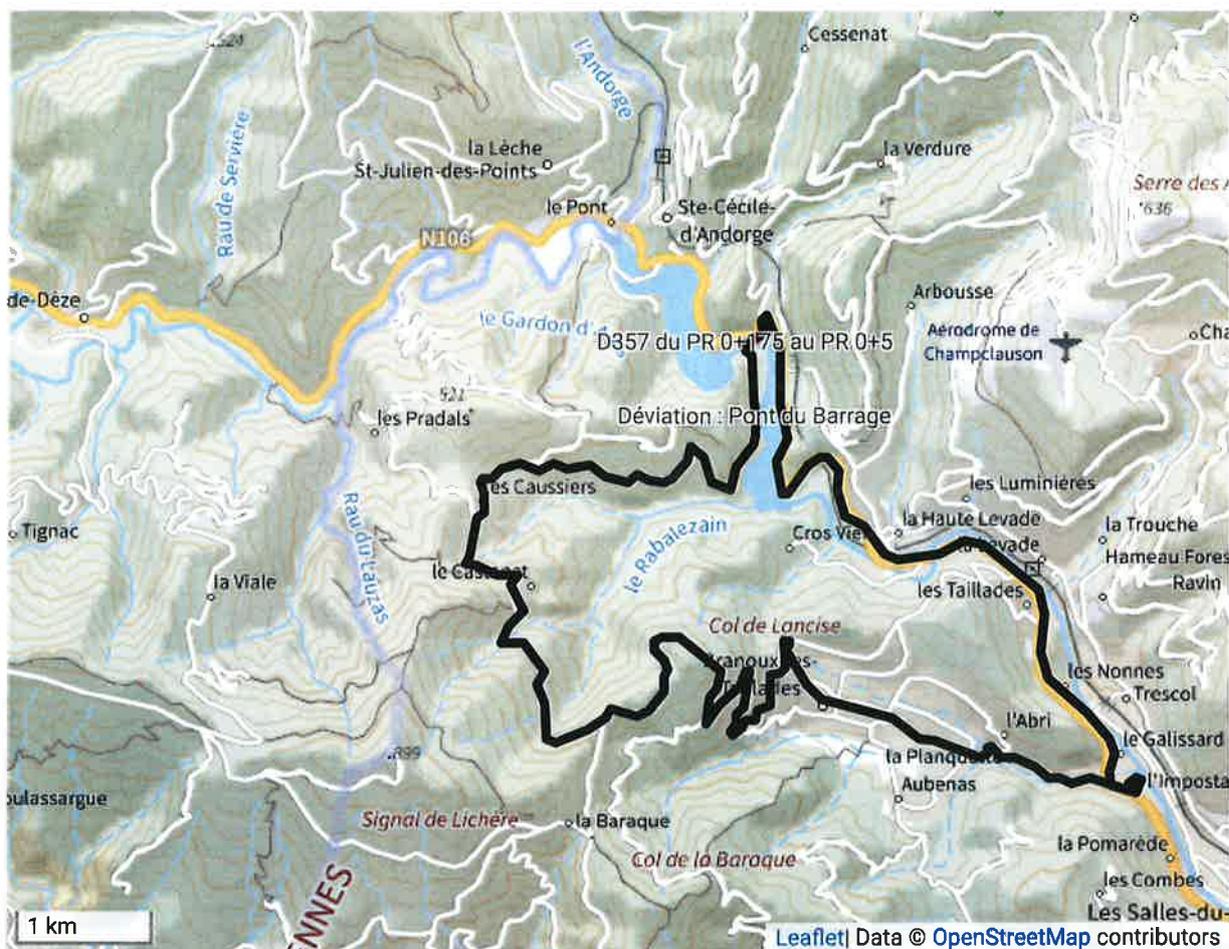
La commune de BRANOUX-LES-TAILLADES,

La commune de SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE,

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- DESC_RD357.pdf
- Avis RN 106.pdf

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation Pont du Barrage

Via: Route de Lancize, D 154, D 154a, D 357, N 106, Rue des Iris, D 154, Route de la Plaine
20.1 km, 28 min

Se diriger vers le nord-est sur la route de Lancize (D 154) - 1 km

Tourner à droite sur D 154 - 3 km

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers le sud sur D 154 - 20 m

Tourner à droite sur D 154a - 1.5 km

Tourner à gauche sur D 154a - 2.5 km

Continuer légèrement à gauche sur D 357 - 2 km

Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers le nord-ouest sur D 357 - 250 m

Tourner à droite sur N 106 - 3.5 km

Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers l'est sur N 106 - 2.5 km

Tourner à gauche sur la rue des Iris - 35 m

Tourner à gauche sur la rue des Violettes - 70 m

Tourner à droite sur la rue des Lavandes - 90 m

Tourner légèrement à droite sur la rue des Bleuets - 30 m

Tourner à droite sur la rue des Iris - 100 m

Tourner à droite sur la rue Louis Gourdouze (N 106) - 150 m

Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers le nord-ouest sur la rue Louis Gourdouze (N 106) - 25 m

Tourner à gauche sur la route de Branoux (D 154) - 2.5 km

Continuer tout droit sur la route de Lancize (D 154) - 300 m

Vous êtes arrivé à votre destination, sur la droite - 0 m

Dossier d'Exploitation Sous Chantier



FERMETURE DE LA D357 A BRANOUX LES TAILLADES, DANS LES DEUX SENS



Contenu

1. PRESENTATION GENERALE DES TRAVAUX.....	3
1.1 OBJET DU DOSSIER.....	3
1.2 SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	3
1.3 CALENDRIER GENERAL	4
2. DESCRIPTION DES TRAVAUX	4
2.1 PRESENTATION DES TRAVAUX.....	4
2.2 CONTRAINTES D'EXPLOITATION	4
3. ANALYSE TRAFIC	4
4.2 REFERENTIEL REGLEMENTAIRE	5
4. SECURITE AU DROIT DU CHANTIER	5
5.1 SYSTEME D'ALERTE	5
5.2 MOYENS D'INTERVENTION	5
5. INFORMATION	5
6. CONTACT EN CAS D'URGENCE.....	5
7. BALISAGE DES TRAVAUX	6

1. PRESENTATION GENERALE DES TRAVAUX

1.1 Objet du dossier

Le présent dossier a pour objet la présentation des mesures d'exploitation sous chantier proposées dans le cadre de travaux de ENEDIS sur la départementale D357 au croisement de la N106, dans les deux sens.

Le dossier est composé :

- D'une description des travaux
- Du principe de fermeture et de la déviation

1.2 Situation géographique

Les travaux sont situés dans le département du Gard.





Fermeture de la D357 Route de Branoux les Taillades, dans les deux sens

1.3 Calendrier général

Fermeture complète de la portion du 23 Juin au 04 Juillet 2025.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 Présentation de l'intervention

Le présent document concerne les travaux de la société ENEDIS

2.2 Contraintes d'exploitation

Les travaux doivent gêner le moins possible le trafic.

3. ANALYSE TRAFIC

Nous ne possédons pas de données de trafic.

Cependant, au vu de la faible durée d'intervention (11 jours), aucune mesure compensatoire ne sera envisagée.

4. Exploitation sous chantier

Mode d'exploitation sous chantier proposé

Compte tenu de la nature de l'intervention, le mode d'exploitation retenue pendant la durée du chantier est le suivant :

La fermeture de la D357 sera effectuée par barrages matérialisé par barrières K2 + panneau KC1 « Route Barré » + Panneau B1.

Cette signalisation sera complétée par des barrières K2.

Les déviations seront effectuées pour chaque sens de circulation :

- La circulation sera déviée par la N106, D154, D154A et D357



Fermeture de la D357 Route de Branoux les Taillades, dans les deux sens

4.2 Référentiel réglementaire

La signalisation de chantier sera mise en œuvre, surveillée et maintenue par Proximark. Elle sera posée conformément au Manuel du chef de chantier – édition 2002 – volume 2 – routes à chaussées séparées – édité par le SETRA.

L'ensemble de la signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur, et notamment à la huitième partie du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

5. SECURITE AU DROIT DU CHANTIER

5.1 Système d'alerte

Les panneaux seront maintenus en permanence durant toute la durée du chantier.

5.2 Moyens d'intervention

Les panneaux seront maintenus en permanence durant toute la durée du chantier par l'entreprise Proximark.

6. INFORMATION

6.1 Panneau d'information

Une information complémentaire sur panneau pourra être mise en place en amont du chantier avant et pendant les travaux par panneau KC1.

7. CONTACT EN CAS D'URGENCE

NUMERO DE TELEPHONE UTILE	
N° de téléphone H24	
PCE (Numéro d'astreinte du conducteur de travaux)	06 08 21 21 79

Fermeture de la D357 Route de Branoux les Taillades, dans les deux sens

8. BALISAGE DES TRAVAUX

FERMETURE D357



FERMETURE D357 – PANNEAUX D’INFORMATIONS KD42

La déviation sera réalisée suivant les indications du guide des déviations. Un panneau KD22 sera disposé à chaque changement de direction

Options

- Rte de Branoux, 30110
- Barrage, 30110 Sainte-Cécile-d'Andorge
- Anc. Rte de Blannaves, 30110 Branoux-les-Taillades
- D154A, 30110 Branoux-les-Taillades
- Rte de la Plaine, 30110 Branoux-les-Taillades
- Rte de Branoux, 30110 Les Salles-du-Gailhac
- Ajouter une destination

Envoyer l'itinéraire vers votre téléphone **Copier le lien**

via N106 **30 min**
30 min sans trafic 19,4 km

Détails

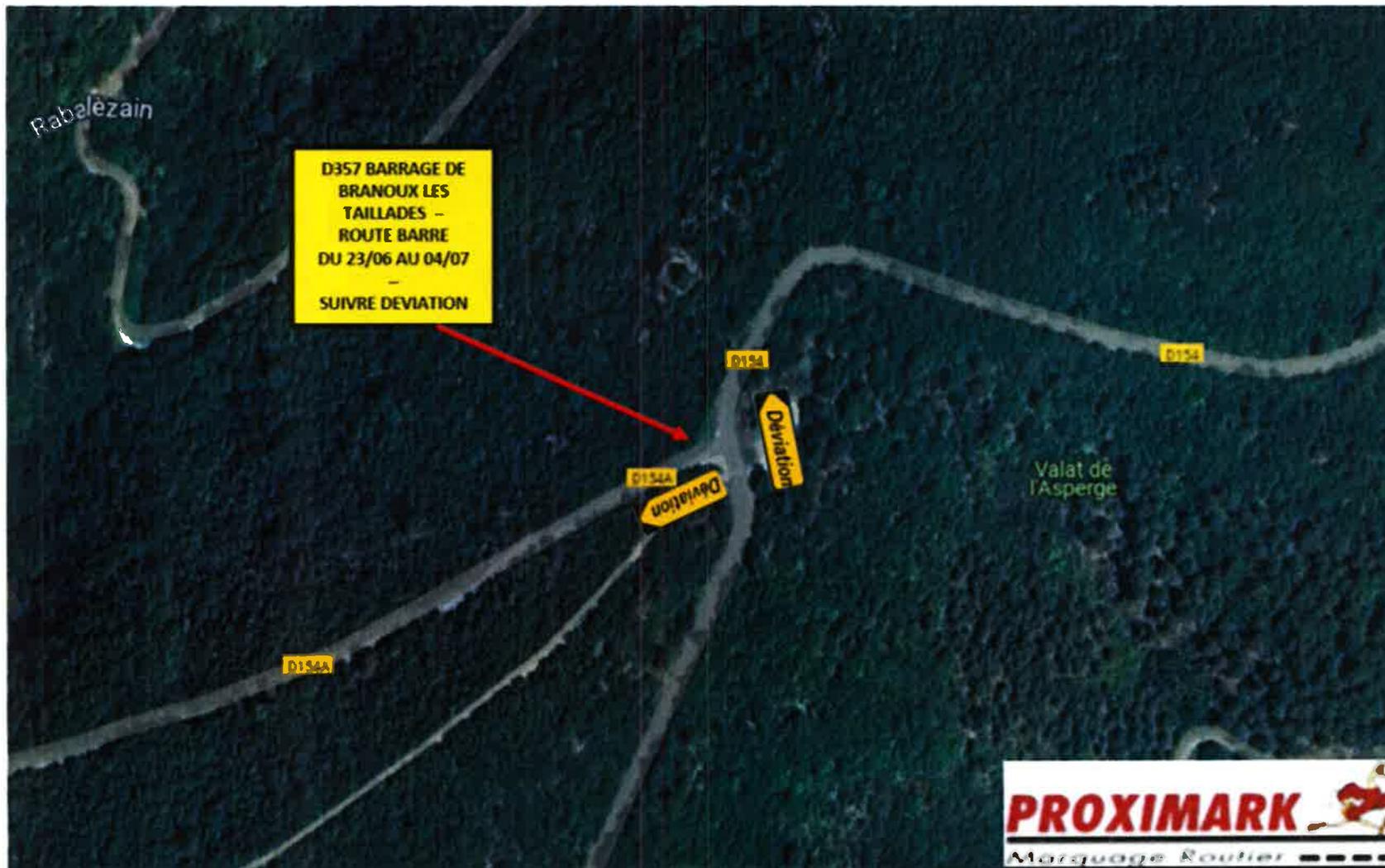
Découvrir Rte de Branoux

- Restaurants
- Hôtels
- Stations-service
- Stationnements
- Plus

D357 BARRAGE DE BRANOUX LES TAILLADES – ROUTE BARRE DU 23/06 AU 04/07 – SUIVRE DEVIATION

PROXIMARK
Marketing - Routes

FERMETURE D357 – CROISEMENT D154A / D154



FERMETURE D357 – CROISEMENT D154 / D361



FERMETURE D357 – CROISEMENT D154 / N106



 Outlook

Re: Déviation RD 357

À partir de MAGNE Didier (CHEF du CEI) - DIRMED/DRC/CEI La Grande Combe <Didier.Magne@developpement-durable.gouv.fr>

Date Mar 03/06/2025 09:32

À TOIRON Patrice <patrice.toiron@gard.fr>

Bonjour,

Avis favorable pour une déviation sur la RN 106

Cordialement

Didier MAGNE

Responsable du CEI Grand Combien
DIRMED/District Rhône Cévennes
155, impasse du vélodrome
30110 BRANOUX LES TAILLADES
didier.magne@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 04 66 60 11 00 - Port : 06 89 33 13 51

Le 03/06/2025 à 09:14, > patrice.toiron (par Internet) a écrit :

Bonjour,

dans le cadre des travaux ENEDIS sur le Pont du Barrage, la RD 357 doit être barrée.
La déviation va emprunter la RN 106. Pouvez-vous me donner votre avis ? Merci

En pièce jointe le DESC.

Cordialement

Patrice TOIRON
Pilote d'exploitation

 gard.fr

UT Alès - Service Territorial - Vallée des Gardons
DT-Direction des Territoires, 3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9
Tél. : 0466547915 - GSM : 0646304488 - Courriel : patrice.toiron@gard.fr